

AVIS

**Objet de la saisine : Suppression de poste – Départ agent et poste vacant**

**Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus**

Monsieur le Président de la Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus, en application :

- du code général de la fonction publique et notamment les articles L.542-1 à L.542-5,
- du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

sollicite l'avis du Comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la Haute-Vienne sur la suppression du poste suivant :

- Adjoint du patrimoine à temps complet à la suite de la création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**Les représentants du personnel d'une part, et les représentants des collectivités d'autre part, ayant pris connaissance du projet décident - et après en avoir délibéré séparément -, d'émettre, à l'unanimité des membres présents des deux collèges, un avis favorable au projet présenté.**


**Remarque :**

- Compte-tenu du changement de cadre d'emplois sur le poste, les membres représentants du personnel demandent la transmission de la fiche de poste

Fait à Limoges le 22 janvier 2026

La Présidente  
du Comité social territorial  
placé auprès du Centre de gestion  
de la Haute-Vienne

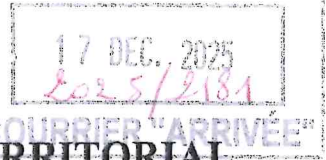


  
Sylvie ACHARD

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20260224-D2026-32-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2026

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20260224-D2026-32-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2026

COMITE SOCIAL TERRITORIAL  
FORMULAIRE DE SAISINE



**COLLECTIVITE** : Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus  
Adresse : 28 av François Mitterrand 87230 Châlus

Adresse e-mail : [directionadjointe@paysdenexon-montsdechalus.fr](mailto:directionadjointe@paysdenexon-montsdechalus.fr)  
N° téléphone : 05 55 78 29 29  
Affaire suivie par : Anne RATINAUD

**SUPPRESSION AVEC OU SANS CRÉATION DE POSTE**

Textes de référence :

- Articles 97 et 97 bis de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Articles 40 et suivants du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
- Articles 18 et 30 du décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

**Service(s) concerné(s)** : Pôle services à la personne  
(Ex. : service administratif, technique, animation, scolaire...)

**Emploi concerné :**

Intitulé du poste (ex. : Agent d'accueil, informaticien...) : chargé d'action culturelle

Grade de l'emploi : adjoint du patrimoine

Quotité du poste : (si temps non complet, indiquer la durée hebdomadaire de service en x/35<sup>ème</sup>) :

Temps complet

**Motif de la suppression du poste :**

- Avancement de grade / PI       Poste vacant/non pourvu       Mutation
- Départ en retraite       démission de l'agent occupant le poste
- Augmentation ou diminution du temps de travail de -+ de 10%
- Diminution du temps de travail entraînant un changement d'affiliation  
CNRACL/IRCANTEC
- Autre (préciser) :

**Informations complémentaires** : agent en disponibilité depuis 3 ans, remplacement effectué pour cette mission par un titulaire mais sur un grade différent

## COMITE SOCIAL TERRITORIAL FORMULAIRE DE SAISINE

**Date d'effet :** 1<sup>er</sup> février 2026

(doit être postérieure à l'avis du CST et à la délibération qui interviendra après cet avis)

**Création éventuelle d'un nouveau poste :** création d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Suite à la suppression de ce poste, la collectivité crée-t-elle un ou plusieurs nouveaux postes ?**

(Ne pas remplir en cas d'avancement de grade)

OUI

NON

**Si oui, préciser pour chaque poste le grade et la quotité :**

(Si temps non complet, indiquer la durée hebdomadaire de service en x/35<sup>ème</sup>)

**Liste des pièces jointes :**

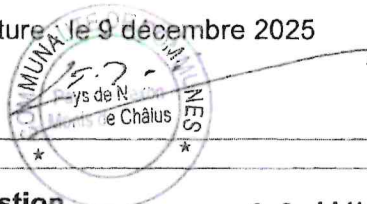
Projet de délibération

Accord/désaccord de l'agent

Autres : .....

**L'autorité territoriale**

Date, cachet et signature : le 9 décembre 2025



**Cadre réservé au Centre de gestion**

Date de la séance du comité social territorial : 22 JAN. 2026

Avis du collège des personnels : .....

Avis du collège des collectivités : ) favorable

Remarques : cf avis



**Suites données à l'avis par la collectivité (à retourner au CDG sous deux mois)**

art 31. du décret 85-565 du 30 mai 1985

Pièces jointes : .....

Date de la délibération : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature du Maire ou du Président :